

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 5 octobre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

**2018 V.474 Vœu relatif aux places de stationnement 2 roues dans le quartier Aligre**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant les annonces de la mairie de Paris pendant l'été 2018 qui s'engage à préparer la révolution des parkings souterrains ;

Considérant le déficit de place en surface et souterrains dans le quartier d'Aligre ;

Considérant que le foyer de travailleurs migrants du 22-22 rue Beccaria comporte 68 parkings qui vont être rénovés ;

Considérant que le nombre de deux roues motorisés a été multiplié par deux à Paris et qu'il n'y a qu'une place de stationnement pour 3 deux-roues motorisés ;

Considérant l'engagement de la Ville d'augmenter l'offre de stationnement souterrain pour les deux-roues afin d'éviter le stationnement anarchique sur les trottoirs ;

Considérant l'interdiction des voitures diesel dans la capitale en 2025 et le développement des voitures électriques;

Considérant le développement de nouveaux services d'auto partage d'automobiles après l'échec d'Autolib', et celui des vélos en free floating (OFO, Mobike, OBike)

Considérant l'objectif de la Ville d'atteindre environ 30 % des places équipées de bornes.

Sur proposition de Valérie Montandon et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, le Conseil de Paris

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris, en lien avec les Résidence Sociales de France (RSF) et dans le cadre de la rénovation de la résidence du 20,22 rue Beccaria, étudie la réalisation d'un projet autour de la mutualisation des places de parking libres, du développement des bornes de recharges électriques et des places pour l'auto-partage, pour les vélos et les deux roues motorisées.